



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26667
29 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TOGO AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Gouvernement de la République togolaise, à la suite du coup d'Etat militaire du 21 octobre 1993 au Burundi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre, et de son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Biova-Soumi PENNANEACH

Annexe

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, réuni le mercredi 27 octobre 1993 sous la présidence du chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadema, en présence du Premier Ministre maître Kokou Joseph Koffigoh, s'est penché sur la situation créée au Burundi à la suite du coup d'Etat du jeudi 21 octobre 1993 au cours duquel le Président de la République élu, Melchior Ndadaye, et certains de ses proches collaborateurs ont trouvé la mort.

Le Conseil des ministres condamne cette remise en cause des institutions démocratiques que le peuple burundais s'est librement donné.

Il condamne également le massacre des populations civiles innocentes et lance un appel aux putschistes afin qu'ils remettent le pouvoir aux institutions démocratiquement élues.

Le Conseil des ministres invite tous les Burundais à respecter scrupuleusement le verdict des urnes dans un esprit d'union et de réconciliation nationales et à mettre fin aux souffrances et au massacre de la population.

Fait à Lomé, le 27 octobre 1993

Le Conseil des ministres
